



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la
Recherche**

**Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche**

Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Emmanuelle ILLAN
tél. : 01.49.55.56.45
Fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE
DGER/SDESR/N2010-2131
Date: 27 septembre 2010

Date de mise en application : **immédiate (rentrée 2010)**

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture
et de la pêche
à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : liste des champs professionnels du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial » à partir de la rentrée 2010.

Bases juridiques : Livre VIII du code rural et de la pêche maritime.
Arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial ».

Mots-clés : BTSA Technico-commercial – BTSA TC – Champs professionnels – Domaine professionnel.

Destinataires	
Pour exécution :	Pour information :
<ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM- Hauts-commissariats de la République des TOM- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux- Inspection de l'enseignement agricole- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole- Unions nationales fédératives d'établissements privés	<ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de présenter la liste exhaustive des champs professionnels de l'option « Technico-commercial » du BTSA en application de l'arrêté du 3 juin 2010 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Technico-commercial ».

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2010.

Liste des champs professionnels pour la rentrée 2010 :

- Agrofournitures ;
- Animaux d'élevage et de compagnie ;
- Jardin et végétaux d'ornement ;
- Produits alimentaires et boissons ;
- Produits de la filière forêt bois ;
- Vins et spiritueux.

Tout changement des champs professionnels de cette liste ne peut intervenir que par modification de la présente note de service.

La Directrice Générale de l'Enseignement
et de la Recherche

Marion ZALAY